



E4200-Direction générale des services-Vie associative et emploi

DECISION DU MAIRE N° d.2023.024

**Dispositif "Femmes vers l'emploi", mis en place par la ville de Versailles.
Demande de subvention de la Ville auprès du Conseil départemental des Yvelines, par
l'intermédiaire du Territoire d'action départemental du Grand Versailles.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 26° ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu l'analyse de la participation au « RDV de l'emploi des femmes 2022 », les éléments de diagnostic du laboratoire Printemps de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la part des femmes dans la demande d'emploi à Versailles ;

Vu le budget en cours pour les imputations en recettes correspondantes.

• Depuis janvier 2021, la ville de Versailles contribue à un programme d'actions co-construit avec les acteurs de l'emploi et les entreprises locales, afin de faciliter l'accès à l'emploi des Versaillais.

Il s'articule autour de 3 axes : ponctuer l'année de temps forts pour l'emploi à destination de publics ciblés, promouvoir l'offre d'accompagnement vers l'emploi et l'enrichir, animer le réseau des acteurs de l'emploi et favoriser la participation citoyenne.

• En lien avec l'emploi des femmes, la Ville a organisé un salon professionnel pour l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes le 13 octobre 2022 en présentiel à Versailles (2^{ème} édition). 362 femmes étaient présentes à ce salon, qui a débouché sur 7 embauches et 38 entrées en formation et accompagnement.

L'analyse des questionnaires de satisfaction de ce salon a montré que 84% des candidates ont jugé l'évènement utile ou très utile et que la part des femmes peu qualifiées présentes au salon était faible : seul 3% de candidates présentes avaient un niveau de sans diplôme à CAP/BEP.

Par ailleurs, une étude du laboratoire de sociologie Printemps de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, dans le cadre de laquelle 50 femmes ont répondu à un questionnaire sur leur besoin d'accompagnement à l'emploi et 20 femmes versaillaises ont participé à des entretiens semi-directifs. L'étude pointe les freins suivants, « manque d'information en matière d'accès aux droits et aux services », « le manque de connaissance des ressources pour être accompagnées », « les difficultés à se projeter dans un emploi », et préconise « un besoin d'accompagnement personnalisé ».

Enfin, les femmes sont surreprésentées dans la demande d'emploi à Versailles : la part des femmes dans la demande d'emploi à Versailles est supérieure de 2 points à celle des hommes et supérieure à la moyenne régionale de 3 points (Chiffres Pôle Emploi T4 2022).

Ainsi, ces différents éléments de diagnostic ont conduit la Ville à mettre en place un parcours permettant de remobiliser un groupe de 10 femmes éloignées de l'emploi et d'impulser un nouvel élan dans leur démarche vers l'emploi.

L'action est concentrée sur 3 semaines du 26 septembre au 17 octobre 2023, avec une combinaison d'ateliers collectifs, de coaching individuels et la participation au salon « RDV de l'emploi des femmes 2023 » :

- Une première séance collective de 3 heures : état actuel du projet, liste des freins et obstacles rencontrés, construction d'un arbre de vie (confiance en soi, ressources, projet de vie), expression des besoins d'accompagnement par les participantes afin d'adapter le parcours d'accompagnement,
- Une séance individuelle d'1 heure pour avancer sur le projet professionnel en prenant en compte les difficultés personnelles,
- Une deuxième séance collective de 2h30 : parler de la place et du sens de l'argent dans la vie des participantes, lever des croyances limitantes exprimées, expérimenter un outil pour estimer le salaire minimum qui correspond à ses besoins,
- Une troisième séance collective de 3 heures : revue et amélioration du projet professionnel de chacune

en mode co-développement, préparation de la participation au salon « RDV de l'emploi des femmes » du 12 octobre 2023,

- Participation au salon RDV de l'emploi des femmes le 12 octobre 2023 accompagnées par les coaches,
- Quatrième séance collective de bilan de 3h00 : formalisation du plan d'action, bilan collectif.
- Parmi ses actions de soutien aux partenaires locaux, le Conseil départemental des Yvelines, par l'intermédiaire du Territoire d'action départemental (TAD) du Grand Versailles, a ouvert une campagne de subvention. Les demandes de subventions doivent s'inscrire dans l'un des 5 axes prédéterminés, dont l'axe 1, « Insertion sociale et professionnelle ».

C'est dans le cadre de cette campagne et au titre de l'axe 1 que la Ville sollicite une subvention au TAD Grand Versailles. La subvention ne pouvant financer qu'au maximum 80% du coût total du projet, la ville de Versailles sollicite une subvention d'un montant de 2 100 € HT.

Le coût total du projet est de 2800 € HT, le reste à charge pour la Ville s'élèverait à 700 € HT.

DECIDE :

- 1) de solliciter auprès du Conseil départemental des Yvelines, par l'intermédiaire du Territoire d'action départemental du Grand Versailles, une subvention d'un montant de 2 100 € HT pour le projet intitulé « Femmes Vers l'emploi », consistant en un parcours de 3 semaines avec une combinaison d'ateliers collectifs, de coaching individuels et la participation au salon « RDV de l'emploi des femmes 2023 », permettant de remobiliser un groupe de 10 femmes versaillaises éloignées de l'emploi et d'impulser un nouvel élan dans leur démarche vers l'emploi ;
- 2) de signer tout acte ou document se rapportant à la présente décision.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.